

LICENCE PRO.



Apprentissage



Contrat Pro.

Lieu de la formation
ANGERS - Site de Belle-Beille

Chiffres clés
promotion de 20 étudiants dont 12 en contrat
d'apprentissage
100 % de réussite
insertion professionnelle immédiate

Contacts

Secrétariat LP
lp.mgcfisca.iut@contact.univ-angers.fr
Tél. : 02 44 68 88 52

Pôle Relations Entreprises
re.iut@univ-angers.fr
Tél : 02 44 68 88 46

**Responsable
de la formation**
Mme. Géraldine BAUPIN
geraldine.baupin@univ-angers.fr

Adresse web
www.iut.univ-angers.fr

MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : FISCALITÉ

— Objectifs

Former des collaborateurs:

- de cabinets d'expertise comptable,
- de centres ou d'associations de gestion,
- de services comptables et financiers, ayant des compétences marquées dans le domaine de la comptabilité, du droit et de la fiscalité courante de la vie des affaires.

En cabinet, centre ou association de gestion:

Le collaborateur pourra prendre en charge, sous la responsabilité du chef de groupe ou de l'expert-comptable, les volets comptables, fiscaux et juridiques des missions « classiques » clients.

En entreprise, le collaborateur:

- assure la réalisation et le suivi des enregistrements courants ;
- accomplit les formalités fiscales et sociales (TVA, déclarations sociales, impôts et taxes etc...)
- collabore au reporting périodique et à la clôture annuelle

— Compétences visées

- tenir la comptabilité jusqu'à la révision comptable
- participer aux travaux de reporting périodiques en entreprise
- traiter les aspects juridiques et fiscaux liés à la vie des affaires

— Insertion professionnelle

Secteurs d'activité :

Tous les secteurs d'activité pour le comptable d'une entreprise type PME/PMI. Le collaborateur de cabinet d'Expertise Comptable, CGA, AGA, intervient sur des structures de type TPE/PME/PMI, sous forme sociétaire ou sous forme d'entreprise individuelle, centres de gestion dans le secteur industriel et commercial, artisanal, libéral, agricole, non commercial ou associatif.

Métiers visés :

- collaborateurs de cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
- collaborateurs de centres de gestion ou organismes de gestion agréés
- collaborateurs de directions administratives, comptables et/ou financières de PME

— Public visé

Toutes personnes (étudiants, demandeurs d'emploi) titulaires d'un diplôme de DUT GEA option GCF ou GMO, BTS CG, BTS assistant de gestion PME PMI, étudiants ayant validé la 2ème année d'une licence économie, gestion, AES et droit privé, ou possédant une expérience significative en lien avec la formation pour un accès via une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).



— Programme

I. Modules de base : 300 h

UE1:

- Comptabilité : 90h

UE2 :

- Droit de l'entreprise et des sociétés : 90 h

- Droit social et protection sociale : 40 h

UE3 :

- Anglais des affaires : 60 h

- Outils informatiques du cabinet : 20 h

+ 25 h de mise à niveau en comptabilité et droit (pour certains étudiants)

II. Modules de la spécialité : 150 h

UE4 :

- Fiscalité de l'entreprise individuelle : 40 h

- Fiscalité des sociétés : 30 h

- Fiscalité du chiffre d'affaires : 40 h

- Fiscalité personnelle : 20 h

- Fiscalité du patrimoine et gestion de l'impôt : 20 h

35 semaines en entreprise dont 17 pendant la période fiscale

— Modalités pratiques en alternance

Sélection : sur dossier de candidature puis entretien individuel après sélection du dossier de février à juin

Rythme d'alternance : voir calendrier.

La dernière période en entreprise commence début février et se termine lorsque le contrat de professionnalisation ou d'apprentissage prend fin.

Période de formation : de septembre à septembre

Durée de formation : 1 an

Coût* : 4200 euros (+ droits universitaires). Prise en charge par l'entreprise.

* Pour l'apprentissage, nous consulter.

— À noter

Cette licence professionnelle permet d'obtenir la dispense des UE N° 2, 4, 9, 12, 13 du DCG

Pour les titulaires d'un DUT GEA GCF ou d'un BTS CG :

- elle permet la validation complémentaire de deux unités : UE2 Droit des sociétés et UE4 Fiscal.

- l'obtention du DCG peut se faire l'année universitaire suivante en préparant les UE manquantes du DCG à l'IUT d'Angers en formation initiale ou en alternance.